Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260702-D2026058-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUILLET 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux juillet, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-six juin s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Jérôme DREAN – Yann WANES – Aurélie MARTORELL – Benjamin JOCHER

Véronique NIGNOL a donné pouvoir à Julie LE STRAT
Jean-Yves LE STUNFF a donné pouvoir à Pierrick ROBERT
David HALLAERT a donné pouvoir à Guillaume LE LARGE

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES	**2026-058**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Dans le cadre du projet d'aménagement des accès à l'EHPAD et au complexe sportif, il est prévu des travaux de restructuration et de renforcement des voiries, la création de stationnements, de cheminements piétons, d'espaces verts ainsi que la création et l'adaptation des réseaux d'eaux pluviales. Les aménagements ont été conçus afin de limiter l'impact hydraulique de l'opération sur le milieu récepteur et de favoriser la gestion des eaux pluviales à la source.

Le projet met en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales associant infiltration, rétention et limitation de l'imperméabilisation.

Les dispositifs prévus permettent de réduire les volumes ruisselés, de maîtriser les débits de pointe et de préserver le fonctionnement hydraulique du site tout en s'intégrant aux aménagements paysagers de l'opération.

Cette gestion est assurée grâce à une combinaison d'ouvrages enterrés, de surfaces perméables et d'espaces végétalisés.

Le projet se découpe en 2 phases :
- Une phase provisoire avant le démarrage du chantier de construction de l'EHPAD et de la salle de sports
- Une phase définitive, après réception de l'ouvrage

Par délibération en date du 28 janvier 2025, Lorient agglomération a défini les modalités de financement des investissements, qui entrent dans son champ de compétence des eaux pluviales urbaines.

Ainsi, Lorient agglomération peut intervenir sur la mise en œuvre d'enrobés ou de parkings drainants, la création de noues ou de chaussée réservoirs…

Travaux envisagés dans le cadre du projet d'aménagement pouvant être éligibles au dispositif de participation financière de Lorient agglomération :

	Phase provisoire	Phase définitive	Total
Terrassement	2 843,50 €		2 843,50 €
Réseaux assainissement	13 520,00 €	7 693,00 €	21 213,00 €
Voirie	2 465,00 €	5 045,50 €	7 510,50 €
Revêtements	6 380,00 €	13 820,00 €	20 200,00 €
Plantations	1 774,00 €		1 774,00 €
TOTAL	**26 982,50 €**	**26 558,50 €**	**53 541,00 €**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260702-D2026058-DE

Calendrier prévisionnel :
Travaux – phase provisoire : Eté 2026
Travaux – phase définitive : 2T 2028

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la participation financière de Lorient agglomération au titre des travaux d'aménagement des accès au futur EHPAD/salle de sports intégrant la gestion des eaux pluviales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants de demandes de subventions auprès des services compétents.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Guillaume LE LARGE

Le Maire,
Roger THOMAZO

MAIRIE DE BUBRY (56 MORBIHAN)